

PROVINCE de QUÉBEC
Municipalité de
Saint-Adelphe

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Directeur général de la susdite municipalité, QUE :-**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, que :

IL Y AURA UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **LE 27 JUIN 2019 à 19 h**, AU 150, RUE BAILLARGEON À ST-ADELPHÉ.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-253, ARTICLE 9,2 (DIMENSIONS DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES).

CETTE DEMANDE DE DÉROGATION EST DÉPOSÉE PAR MONSIEUR SÉBASTIEN BLANCHETTE, LAQUELLE DÉROGATION AFFECTE LES « DIMENSIONS REQUISES DE SUPERFICIE MAXIMALE TOTALE POUR TOUS LES BÂTIMENTS SECONDAIRES (USAGE RÉSIDENTIEL), DONT LEDIT RÈGLEMENT IMPOSE UNE SUPERFICIE MAXIMALE DE 135 m², ALORS QUE LE GARAGE DE M. BLANCHETTE AURAIT UNE SUPERFICIE DE 166,34 m²; SOIT UNE DÉROGATION DE 31,34 M².

NATURE ET EFFET :

LA DÉROGATION PORTE SUR LE FAIT QU'UN PERMIS EST DEMANDÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DONT LES DIMENSIONS DE CE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE DEVRAIT ÊTRE DE 135 M², ALORS QUE LA SUPERFICIE DEMANDÉE EST DE 166,34 M², SOIT UNE DÉROGATION DE 31,34 M².

IDENTIFICATION DU SITE : CADASTRE 5802771 situé au 180, rue De La Station à St-Adelphe GOX 2GO, Cadastre officiel de St-Stanislas.
ZONE 69 Ca, commercial léger)

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande avant que le conseil ne statue sur celle-ci, en se présentant à la salle du conseil de l'hôtel de ville de St-Adelphe, à l'adresse, date et heure indiquées ci-dessus.

Donné à St-Adelphe, ce ONZIÈME jour de JUIN 2019.

Daniel Bacon, directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussigné, résidant à Ste-Thècle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h et 16h30 de l'après-midi, le onzième jour de juin 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 juin 2019.

Signé :

Daniel Bacon, Directeur général